

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023

Date de convocation : 04/09/2023

2023 - 051

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 14

votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois de septembre, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire.

Etaient présents : D. CAPY, CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, GRANDIAU Maxime, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, MARSON Paola, MARTIN Gérard, PICAUD Christophe, TABARD Anne-Sophie, WILLECOCQ Jean-Michel

Absents excusés : DRICOURT Benoît

Absents non excusés :

Procurations : DRICOURT Benoît donne procuration à DEGAUCHY Marc

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : F. LOIFERT

DELIBERATION N°51 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'INSTALLATION DE VOLETS A L'ECOLE

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été autorisé à faire établir des devis et faire des demandes de subvention auprès de la DETR et du Conseil Départemental de l'Oise pour faire installer des volets avec une motorisation solaire ne nécessitant aucun raccordement électrique sur la face sud de l'école afin de protéger les classes des fortes chaleurs qui nuit au bon déroulement des cours à l'école primaire.

Il l'informe que la commune a reçu de la DETR une subvention de 2 131.00€ et du Conseil Départemental une subvention de 2130.00€.

Il présente trois devis pour la réalisation de ces travaux :

- entreprise WIPLIE pour un montant de 5 328.24€ HT soit 6 393.89€ TTC
- entreprise NORMAND pour un montant de 4 500.00€ HT soit 5 400.00€ TTC
- entreprise TRYBA pour un montant de 5 852.29€ HT soit 6 438.19€ TTC

Le Maire propose aux conseillers municipaux de choisir l'entreprise qui réalisera la pose des volets à l'école.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de choisir l'entreprise NORMAND pour un montant de 4 500.00€ HT soit 5 400.00€ TTC. Il charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 11 septembre 2023.

Le Maire

Marc DEGAUCHY